

Décision N° MA-DEC-2023-112 du 31 octobre 2023

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal

(Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

OBJET : ATTRIBUTION MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE REFERENCE N° 2023-T-04 INTITULE « AMENAGEMENT D'UN JARDIN PUBLIC »

Le Maire de la commune de Bédoin

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en son article L.2122-22 ;

Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, notamment ses articles R2123-1, modifié par le Décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 ;

Vu la délibération n° DE-2020-023 du 10 juillet 2020 portant délégations de compétences du conseil municipal au Maire, et notamment le 4ème alinéa relatif à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision du Maire n° AU-2023-033 en date du 08 avril 2023 portant attribution du marché à procédure adaptée référencé 2023-MOE-01 pour la mission de maîtrise d'œuvre en vue de la création d'un jardin public, à M. Philippe GONNET, architecte DPLG;

Vu l'attestation de publication référence ID Dematis N°952697 du 18/07/23 et N°23-101682 au BOAMP sur la plateforme <https://www.e-marchespublics.com> pour la consultation n°2023-T-04 ayant pour objet l'« aménagement d'un jardin public » et l'ensemble des pièces du dossier de consultation des entreprises ainsi que du règlement de consultations ;

Vu le rapport d'analyse des offres du 17/10/2023 produit par M. Philippe GONNET ;

Considérant la disponibilité des crédits au budget principal de la commune ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer aux entreprises ci-dessous le marché de travaux intitulé : « Aménagement d'un jardin public »

Lots	Titulaires	Montants HT, en €
LOT 1 : Marché 2023-T-04-1 « VRD – plantations – mobiliers urbains »	SAS DALL'AGNOLA	BASE = 113 922.00 TO1 = 14 400.00
LOT 2 : Marché 2023-T-02-2 « Kiosque et ombrière »	FER CREATIF	BASE = 71 500.00 TO1 = 21 800.00
LOT 3 : Marché 2023-T-02-3 « Jeux d'enfants »	TOTEM	81 910.00

ARTICLE 2 : La présente décision vaut ordre de service pour démarrage des travaux.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera transmise aux entreprises.

ARTICLE 4 : Le Maire de Bédoin certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision qui est transmise, pour ampliation, à Madame la Préfète du Vaucluse et à Monsieur le responsable du Service de Gestion Comptable de Monteux. Un exemplaire sera publié dans le registre des décisions du Maire et publié sur le site internet de la commune de Bédoin.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères -CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de Vaucluse le : 02/11/23
et mise en ligne sur le site internet de la
commune de Bédoin le : 02/11/23

Pour extrait certifié conforme
le Maire, M. Alain CONSTANT

